

L'OBSERVATOIRE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES

15ème rapport annuel

1. Les tendances récentes de l'endettement des ménages
2. La persistance de situations largement contrastées
3. Des évolutions qui se dessinent

Michel Mouillart
Université de Paris X Nanterre
9 juillet 2003

La photographie des ménages endettés que propose la 15^{ème} vague de l'enquête réalisée par la SOFRES pour l'Observatoire de l'Endettement des Ménages a été prise en novembre 2002.

L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 12 060 ménages : 8 419 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est donc de 1/2739^{ème}), le taux de réponse (69,8%) étant particulièrement élevé pour ce genre d'enquête.

Depuis le milieu des années 90, la reprise de la consommation de crédits a été sensible. Elle a bénéficié d'un environnement exceptionnel à de nombreux égards : avec des taux d'intérêt particulièrement attractifs, et un allongement de la durée des emprunts tout à fait remarquable, la demande de crédits a pu s'exprimer dans de très bonnes conditions.

D'autant que les projets immobiliers et de consommation des ménages ont été portés par une amélioration du moral des ménages sans précédent, par des prix de l'immobilier redevenus favorables à la réalisation des projets d'accession à la propriété, par une baisse du chômage propice à l'engagement de dépenses nouvelles d'équipement durable. Ainsi, à la fin de l'année 2001, 52,9 % des ménages étaient endettés et l'encours total des crédits détenus représentait 44,6 % de leur revenu disponible (ce taux correspond au montant total des capitaux de prêts restant dus, y compris immobilier, rapporté au revenu annuel) :

- l'évolution avait été rapide, puisque deux ans plus tôt, à la fin de l'année 1999, 50,4 % des ménages étaient endettés et pour 43,2 % de leur revenu disponible total ;
- elle avait donc permis de (sensiblement) dépasser les niveaux observés à la fin des années 80 puisque alors 52,8 % des ménages étaient endettés et pour 44,2 % de leur revenu disponible.

Mais les hésitations de la conjoncture constatées à partir du printemps 2001 et le renforcement des incertitudes observées tout au long de l'année 2002 ont commencé à altérer l'environnement décisionnel des ménages.

A la fin de l'année 2002, 51,3 % des ménages étaient alors endettés : le recul du taux de détention des crédits par les ménages a donc été rapide, en un an. Il tient à la contraction marquée de l'usage des crédits de trésorerie : 34,1 % des ménages détenaient des crédits à la consommation en novembre 2002, contre 35,2 % un an plus tôt (alors que l'usage des crédits immobiliers se maintenait).

Dans le même temps, les ménages ont aussi réduit leur appel au découvert bancaire : 22,8 % de l'ensemble des ménages à la fin 2002 (34,6 % des seuls ménages endettés) contre 24,1 % un an plus tôt (respectivement 35,9 %) et 22 % à la fin des années 80 (respectivement 32,6 %). Et la proportion de ceux qui ont l'intention de souscrire de nouveaux emprunts a aussi reculé : principalement pour les crédits de trésorerie alors que les intentions de souscription de crédits immobiliers se maintenaient à haut niveau.

En dépit de ces évolutions, les charges de remboursement des emprunts ne paraissent guère plus lourdes que par le passé : en novembre 2002, 3,8 % des ménages endettés estimaient en effet que ces charges étaient beaucoup trop élevées... contre 3,9 % un an plus tôt. Et tout au plus peut-on observer que la part de ceux qui considèrent que ces charges sont supportables ou très supportables s'est légèrement réduite depuis un an, mais pour retrouver son niveau de fin 2000.

Les ménages paraissent donc, dans leur ensemble, mieux endettés qu'ils ne l'étaient par le passé. Cela tient largement au sentiment qu'ils nourrissent à l'égard de leur budget : ils n'ont jamais été aussi peu nombreux à estimer qu'à cet égard, c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires (11,5 % des ménages endettés à la fin 2002 contre 12,4 % un an auparavant).

Mais comme l'Observatoire de l'Endettement des Ménages (OEM) l'illustre bien, ce n'est pas pour autant que tous les ménages endettés ont bénéficié de cette amélioration : une certaine proportion d'entre eux, en légère augmentation depuis quelques années, relève en effet de cette catégorie des ménages fragiles qui rassemblent toutes les conditions pour ne pas pouvoir mener à terme le projet pour lequel l'endettement avait été sollicité.

Cette évolution n'a pas non plus été uniforme : ce sont en effet les mouvements du taux de détention des crédits de trésorerie qui déterminent la dynamique d'ensemble, alors que la détention des crédits immobiliers ne se relève que très lentement.

Cette évolution, enfin, ne s'est pas exprimée de manière identique chez tous les ménages :

- pour les plus jeunes d'entre eux, les moins de 30 ans, le relèvement du taux global de détention avait été rapide entre 1997 et 2000. Cela tenait à un usage plus large des crédits de trésorerie, mais sans révéler une fragilité plus grande de ces ménages ou des risques accrus. Avec la détérioration de leur situation sur le marché de l'emploi, les moins de 30 ans ont depuis renoncé à une partie de leurs projets de consommation et allégé leur recours aux crédits ;
- les ménages de 55 à 64 ans ont en revanche fait preuve d'une appétence remarquable à l'égard des crédits de trésorerie. Ils confirment bien, en cela, leurs habitudes de consommation et un dynamisme soutenu dans leurs projets d'équipement durable, notamment.

I - Les tendances récentes de l'endettement des ménages

L'analyse de la photographie que propose l'OEM permet d'estimer qu'en novembre 2002, 51,3 % des ménages étaient endettés : 17,2 % ne détenaient que des crédits immobiliers, 12 % des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie et 22,1 % uniquement des crédits de trésorerie.

Le paysage qui se révèle aujourd'hui est donc sensiblement différent de celui qui prévalait, il y a quelques années encore : les ménages sont en effet, maintenant, beaucoup plus fréquemment endettés au titre de la trésorerie qu'à celui de l'immobilier.

- ❖ Durant la première moitié des années 90, le mouvement de désendettement des ménages avait été rapide. Partant d'un point haut, 52,8 % en 1989, la proportion des ménages qui fait appel aux crédits était descendue à 49,1 % en 1995 (tableau 1). Et dans le même temps, le poids de l'encours total des crédits détenus était passé de 44,2 % à 39,7 % du revenu disponible des ménages (tableau 2).

La situation s'est inversée dès 1996 et en novembre 2001, ils étaient 52,9 % à être endettés. Le recul du taux de détention des crédits par les ménages constaté en 2002 tient alors à la baisse sensible de la part des ménages disposant de crédits de trésorerie :

- ◆ en novembre 2002, 34,1 % des ménages endettés détenaient des crédits à la consommation (22,1 % seulement de tels crédits) contre 35,2 % un an plus tôt (respectivement 23,6 %) ;
- ◆ dans le même temps, le taux de détention des crédits immobiliers progressait lentement pour s'établir à 29,2 % (contre 28,6 % deux années auparavant).

Si le marché des crédits immobiliers fait toujours preuve d'une vigueur remarquable (comme en atteste l'évolution de la production : + 10,7 % au-delà l'inflation en 2002 et + 97,3 % depuis 1993 - graphique 1 - ou comme l'illustre maintenant la dynamique de l'encours - tableau 2 -), c'est en raison de conditions de crédit particulièrement attractives et qui suffisent à gommer les effets des incertitudes de la conjoncture.

La durée de prêts accordés aux ménages s'établissait en effet à 15,2 années, en moyenne, en 2002 (tous types de prêts confondus) contre 11,1 années en 1992. L'allongement de la durée d'origination (c'est-à-dire à l'origine, telle que prévue dans le contrat) des prêts a alors procédé en deux temps distincts :

- ◆ entre 1992 et 1997, la sortie de la crise dans le secteur de la promotion immobilière et dans celui de la construction de la maison individuelle bénéficie d'un allongement des durées. Et ce n'est pas un « effet PTZ » comme on serait tenté de l'affirmer : l'allongement de la durée d'origination se constate aussi dans le secteur concurrentiel ... qui représentait 83,6 % du marché en 2002 !
- ◆ depuis 1997, avec la formidable expansion du marché de l'ancien provoquée par la baisse des droits de mutation, c'est la durée des prêts aux accédants

modestes sur ce marché (soit les trois quarts des accédants dans l'ancien) qui s'est allongée.

Globalement, alors, l'allongement de la durée observé entre 1992 et 1997 a eu un impact sur l'amélioration de la capacité de solvabilisation de la demande, comparable à celui constaté entre 1997 et 2002. Et on estime qu'au cours des dix dernières années, cette capacité s'est accrue de l'ordre de 45 % (graphique 4) :

- ◆ la remontée du chômage et la hausse rapide des prix de l'immobilier constatée à partir de 1999 ont altéré cette capacité, bien sûr. Hors cela, l'amélioration aurait été de 62 % ;
- ◆ mais, toujours est-il que dans l'ensemble, les ménages ont pu acheter plus de logements, de meilleure qualité, mieux situés... Et qu'à lui seul, l'allongement de la durée d'origination des prêts explique de l'ordre du tiers de l'amélioration de la capacité de solvabilisation constatée.

La baisse des taux d'intérêt intervenue dans le même temps (graphique 2) a aussi très largement contribué à l'expansion du marché des crédits immobiliers :

- ◆ l'effet a principalement joué entre 1992 et 1997 (les $\frac{3}{4}$ de l'impact de cet effet ont été acquis au cours de cette période). Depuis 1997, la baisse des taux s'est poursuivie bien sûr, mais à un rythme plus lent qu'auparavant ;
- ◆ au total, la baisse des taux explique de l'ordre des $\frac{2}{3}$ de l'amélioration de la capacité de solvabilisation de la demande intervenue au cours des dix dernières années.

Et paradoxalement, dans un contexte économique global assez déprimé, la production de crédits immobiliers devrait rester à peu près stable (en valeur) en 2003 : la poursuite de la baisse des taux des crédits actuellement en cours et un nouvel allongement des durées à l'origination autorisent en effet une amélioration sensible des capacités de solvabilisation des clientèles.

❖ Les évolutions intervenues depuis quelques années ont renforcé la place des crédits de trésorerie (et du découvert bancaire) au sein du passif des ménages, alors que la diffusion de l'endettement immobilier continuait à fléchir, en raison notamment de l'ampleur du mouvement de renégociation constaté entre 1994 et 2000 :

- ◆ en novembre 2002, 66,5 % des ménages endettés détenaient ainsi au moins un crédit de trésorerie. Et plus précisément 43,1 % ne détenaient que des crédits de trésorerie, 23,4 % détenant à la fois des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie ;
- ◆ 56,9 % détenaient alors au moins un crédit immobilier 33,5 % ne détenant que des crédits immobiliers ;
- ◆ par comparaison, à la fin des années 80, ces ménages étaient proportionnellement aussi nombreux à détenir des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie : en 1989, 63,6 % des ménages endettés détenaient des premiers et 60,8 % des seconds, Et entre novembre 1995 et novembre 2002, le taux de détention d'au moins un crédit immobilier a reculé de 2,7 points... alors que celui des crédits de trésorerie a progressé de 6,8 points.

Les évolutions n'ont donc pas été uniformes, entre les différentes composantes du passif des ménages puisque le relèvement du taux global de détention des crédits constaté entre 1995 et 2001 vient en réalité d'une diffusion plus large des seuls crédits de trésorerie :

- ◆ même si elle paraît stabilisée depuis quelques années, la proportion des ménages en cours d'accession à la propriété s'est contractée depuis la fin des années 80. Elle s'est établie à 22,3 % en novembre 2001 (et 22,4 % récemment) contre 24,2 % en 1995, par exemple ;
- ◆ la diffusion des crédits de trésorerie a progressé, en revanche, assez régulièrement. En novembre 2001, 35,2 % des ménages étaient endettés à ce titre, soit la plus forte proportion observée par l'OEM jusqu'alors.

Le recul du taux de diffusion des crédits de trésorerie observé en 2002 a alors déterminé celui du taux global de détention des crédits par les ménages. Et il s'est accompagné d'une réduction de la part des ménages faisant appel au découvert bancaire : 22,8 % de l'ensemble des ménages à la fin 2002 (34,6 % des seuls ménages endettés) contre 24,1 % un an plus tôt (respectivement 35,9 %).

- ❖ En dépit du mouvement général de désendettement qui s'est observé jusqu'en 1995 et que confirme l'analyse des évolutions du poids relatif de l'encours des crédits détenus, ce n'est qu'à partir des années 1997 et 1998 que les ménages ont vraiment ressenti et exprimé un allègement du poids de leurs charges de remboursement.

Pourtant, le mouvement de désendettement s'est accompagné d'une déformation de la structure de la population des ménages endettés qui aurait dû renforcer le sentiment d'un allègement des charges. En effet, ils paraissent aujourd'hui plus aisés, donc a priori mieux endettés qu'à la fin des années 80 :

- ◆ la proportion des couples mariés s'est certes contractée au bénéfice des couples non mariés, des célibataires et des divorcés (60,3 % et 34,8 % en 2002, contre 65,2 % et 28,6 % en 1995 et 74 % et 21,8 % en 1989), plus consommateurs de crédits de trésorerie ;
- ◆ mais celle des ménages sans enfant a crû (64,1 % en 2002, contre 60,5 % en 1995 et 55,1 % en 1989) et dans l'ensemble, l'âge moyen des ménages endettés s'est sensiblement élevé (25,5 % de 55 ans et plus en 2001, contre 23,9 % en 1995 et 20,6 % en 1989) ;
- ◆ et le recul des PCS les moins qualifiées (ouvrier, employé) s'est observé au bénéfice des PCS a priori plus à l'aise avec le crédit (profession libérale, cadre supérieur) (38,8 % et 13,8 % en 2001, contre 36,8 % et 13,3 % en 1995 et 42,5 % et 11,3 % en 1989).

Néanmoins, l'appréciation portée sur le poids des charges de remboursement ne s'est améliorée que récemment (tableau 3). En novembre 1998, le sentiment des ménages était de ce point de vue comparable à celui qui s'exprimait à la fin des années 80 : depuis, il s'est encore bien amélioré. En novembre 2002, 58,3 % des ménages considéraient ainsi que leurs charges étaient supportables ou très supportables... contre 51,4 % en 1998 et 57,9 % en 1989.

L'évolution de la situation financière des ménages endettés est en partie à l'origine de cela : ce n'est qu'à partir de 1997 que les ménages estiment que leur situation financière ne se détériore plus, et même qu'elle s'améliore. Jusqu'en 2001, ils ont bénéficié outre de la décrue rapide des taux d'intérêt et donc, pour une partie d'entre eux, d'un abaissement sensible de leurs mensualités de remboursement, de l'amélioration de la situation du marché du travail et de leur pouvoir d'achat. Depuis 2001, la dégradation de l'environnement des ménages a commencé à faire ressentir ses effets sur l'appréciation portée sur les évolutions récentes de leur situation financière :

- ◆ en novembre 2002, 29,7 % des ménages endettés estimaient en effet que cette situation s'était dégradée (contre 27,1 % un an auparavant). Et la proportion de ceux qui considèrent que cette situation s'est récemment améliorée a encore reculé (19,2 % contre 20 % à la fin 2001 et 21,5 % à la fin 2000) ;
- ◆ mais cela n'a pas encore eu de conséquences fortes sur les appréciations portées sur le poids des charges de remboursement. Il est vrai que les ménages n'ont jamais été aussi peu nombreux à estimer que compte tenu du niveau de leur budget, c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires : 11,5 % des ménages endettés à la fin 2002 contre 12,4 % un an auparavant (tableau 6).

2. La persistance de situations largement contrastées

L'allègement du poids des charges de remboursement a été rendu possible, à la suite de la phase de désendettement, par la décrue des taux d'intérêt et l'amélioration de la situation financière des ménages. Mais il n'a pas bénéficié à tous les ménages dans les mêmes conditions, comme le confirme par exemple l'examen de la sous population des ménages fragiles.

Et en général, ce sont ceux qui réalisent une opération immobilière sans faire appel aux crédits de trésorerie qui ont le plus nettement senti et bénéficié de cette amélioration.

Le contraste des situations que révèle un examen détaillé de la photographie des ménages endettés illustre donc une stabilité des comportements tout à fait remarquable.

- ❖ Les ménages réputés les plus fragiles n'ont pas bénéficié, dans les mêmes conditions que les autres, d'un allègement senti et exprimé du poids de leurs charges de remboursement, lorsqu'ils sont endettés.

Cette sous population représente un pourcentage de l'ordre de 4,1 % de l'ensemble des ménages :

- ◆ 19,9 % d'entre eux ne sont pas endettés. Ils représentent alors 1,7 % de l'ensemble des ménages non endettés ;
- ◆ lorsqu'ils sont endettés, ils correspondent à 6,3 % de l'ensemble des ménages endettés. Ce sont alors 68,8 % d'entre eux qui ne détiennent que des crédits

de trésorerie, 18,2 % disposant de crédits immobiliers et de crédits de trésorerie et 13 % de crédits immobiliers seulement.

Même si aucune caractéristique socio-démographique ne permet de définir simplement ces ménages fragiles, certains aspects révèlent une grande fragilité : telle, par exemple, l'insuffisance – voire même l'inexistence – de ressources d'épargne les privant du matelas de sécurité indispensable pour faire face aux choses de la vie. On peut remarquer cependant que depuis quelques années certaines évolutions transforment la structure de cette sous population :

- ◆ la part des jeunes ménages fléchit régulièrement : elle est passée de 28,3 % en 1997 à 16,5 % en 2002. C'est la proportion des 65 ans et plus qui s'est alors relevée en conséquence, passant de 6,6 % à 17,1 % dans le même temps ;
- ◆ la part des accédants à la propriété a sensiblement reculé, diminuant de 31,9 % en 1997 à 19,4 % en 2002 ;
- ◆ et ils sont de plus en plus nombreux à avoir déposé un dossier en Commission Neiertz ou auprès d'un juge : 22,2 % en 1997 et 35,8 % en 2002. Et à envisager, à l'avenir, un recours de plus en plus large au crédit : en 1997, par exemple, 4,7 % envisageaient de souscrire de nouveaux crédits de trésorerie ; ils étaient 7 % en 2002.

Et tous ces ménages font très largement appel aux crédits de trésorerie (70,1 % des ménages fragiles en novembre 2002) ou au découvert bancaire (respectivement, 64,2 %) pour régler des dépenses de consommation principalement que l'insuffisance de leurs revenus courants ne leur permet pas de prendre en charge sinon ;

Bien sûr, cela ne permet pas de conclure que tous ceux qui utilisent des crédits de trésorerie et le découvert bancaire sont des ménages fragiles :

- ◆ traditionnellement, suivant la place du ménage dans son cycle de vie et/ou la nature de ses préférences inter temporelles, les crédits de trésorerie remplissent en effet deux fonctions principales :
 - ⇒ une partie des ménages s'endettent à court terme pour mieux réaliser un projet ou plus rapidement (voyage, remplacement de la voiture, équipement du logement...). Ces ménages rencontrent habituellement peu de difficultés avec leur endettement, même si parfois certains connaissent des taux d'effort a priori élevés (c'est le cas des jeunes, célibataires, locataires en milieu urbain) ;
 - ⇒ d'autres, qui accèdent ou ont accédé récemment à la propriété, font appel à ces crédits pour accompagner la réalisation de leur projet immobilier : équipement du logement, mais aussi acquisition ou remplacement d'une voiture devenue nécessaire du fait de leur délocalisation résidentielle ... ;
- ◆ les crédits de trésorerie se conçoivent alors pour le ménage dans le cadre d'une stratégie volontaire d'anticipation de revenus futurs. Et sauf erreurs d'anticipation ou accidents de la vie, cet usage ne devrait pas conduire le ménage hors des limites du tolérable ou du supportable si on raisonne en terme de taux d'effort.

Mais pour tous ceux qui butent sur une grave insuffisance de ressources et doivent faire appel aux crédits de trésorerie et au découvert bancaire pour financer leurs dépenses incompressibles (santé, vie courante, logement...), le niveau de leur endettement et le poids des charges échappent à leur contrôle. Ils étaient alors 35,8 % à avoir déposé un dossier en Commission Neiertz ou auprès d'un juge en novembre 2002 (contre 22,2 % en novembre 1997).

Il est alors remarquable de constater que ces ménages fragiles mobilisent leurs crédits de trésorerie auprès des mêmes réseaux et dans les mêmes proportions que les autres ménages.

- ❖ En général, les situations d'endettement observées et leurs évolutions sont donc loin d'être uniformes.

On vérifie ainsi (tableaux 5 et 6) qu'en novembre 2002, ceux qui ne détenaient que des crédits immobiliers ne sont quasiment pas concernés par ce risque de fragilité :

- ⇒ ils financent un projet préparé à l'avance et font deux fois moins fréquemment que les autres appel au découvert bancaire (18,2 % contre 43,6 % si dans le même temps ils utilisent des crédits de trésorerie) ;
- ⇒ le poids des charges de remboursement leur semble alors supportable ou très supportable, tant en niveau qu'en évolution ;
- ⇒ sauf s'ils ont commis des erreurs d'anticipation de leurs revenus ou s'ils sont victimes d'accidents de la vie, rien ne devrait perturber la réalisation de leur projet. Ils sont de l'ordre de 2,4 % à être classés dans la sous population des ménages fragiles, contre 5,1 % pour ceux qui utilisent des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie et 10 % si on prend les ménages endettés au seul titre de la trésorerie.

A contrario, ceux qui n'utilisent que des crédits de trésorerie (43,1 % des ménages endettés) sont plus exposés aux difficultés comme l'illustre l'appréciation qu'ils portent sur le poids de leurs charges de remboursement ou sur leur budget (tableaux 5 et 6), même s'ils ne sont pas toujours fragiles :

- ⇒ ils sont souvent jeunes, modestes. Ce sont fréquemment des locataires. L'usage des crédits de trésorerie traduit chez eux un essai d'anticipation et/ou de mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour réaliser leurs projets ou prendre en charge des dépenses courantes. Le poids des charges de remboursement est alors d'autant moins bien supporté que des accidents de la vie surviennent ;
- ⇒ ils peuvent aussi être plus avancés dans leur cycle de vie. Les crédits de trésorerie permettent alors la réalisation de projets de consommation qui seraient sinon inaccessibles.

Ainsi, les évolutions constatées au cours des dernières années sont bien celles d'une amélioration de la situation des ménages (poids des charges de remboursement, situation financière, niveau du budget) lorsque ceux-ci sont endettés au seul titre de

l'immobilier ; et dans une moindre mesure lorsqu'ils mobilisent des crédits de trésorerie dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier. Mais la situation paraît s'être dégradée pour une part non négligeable de ceux qui font appel aux seuls crédits de trésorerie (tableau 5).

La baisse des taux d'intérêt n'a pas bénéficié à tous les ménages dans les mêmes conditions, comme cela est vrai d'ailleurs de l'amélioration économique générale et de la remontée du pouvoir d'achat des revenus.

3. Des évolutions qui se dessinent

Le relèvement du taux de détention des crédits de trésorerie qui s'est observé dans la seconde moitié des années 90 n'a pas concerné toutes les catégories de ménages dans les mêmes conditions. Si le mouvement a été sensible chez les ménages de 55 ans et plus dès 1995, il a été plus tardif chez les plus jeunes : ce n'est qu'à partir de 1997 qu'un recours plus intensif aux crédits de trésorerie s'observe chez eux.

Il s'inscrit alors dans une dynamique qui conjugue reprise de la croissance, amélioration de la situation de l'emploi, élargissement de l'offre de crédit, ... et s'exprime par une nette évolution de leur situation financière. Une utilisation plus large des crédits de trésorerie et du découvert bancaire, c'est donc pour eux le moyen le plus rapide de réaliser des projets de consommation sans que cela ne paraisse soulever des difficultés financières particulières.

La dégradation du marché du travail constatée à partir de 2001 et la détérioration de la situation financière des moins de 30 ans sont ainsi à l'origine du fléchissement du taux de détention des crédits par ces jeunes ménages.

Dans le même temps, cependant, les ménages de 55 à 64 ans intensifiaient leur recours aux crédits.

❖ Les ménages de moins de 30 ans avaient été particulièrement impliqués dans le mouvement de désendettement observé jusqu'en 1995 (tableau 7) :

- ♦ 61,4 % des plus jeunes ménages étaient endettés en décembre 1989, essentiellement au titre des crédits de trésorerie (82,9 % des jeunes endettés l'étaient alors à ce titre). Le taux de détention était donc pour eux très supérieur à ce qui s'observait pour l'ensemble des ménages (52,8 % alors) :
- ♦ traditionnellement moins endettés au titre de l'immobilier (notamment en raison d'une moindre diffusion de l'accession à la propriété qui s'explique par des habitudes et des pratiques différentes à ce stade du cycle de vie), les moins de 30 ans faisaient un usage très intensif des crédits de trésorerie 41,7 % d'entre eux ne détenaient alors que de tels crédits, contre 19,2 % pour l'ensemble des ménages (et même 6,3 % pour les 65 ans et plus) ;
- ♦ en novembre 1995, 48,6 % des jeunes étaient encore endettés : leur taux de détention global était cependant descendu sous le taux observé dans l'ensemble de la population (49,1 %) illustrant bien la vigueur du mouvement de désendettement qui avait alors opéré. Toutes les composantes de l'endettement ayant fléchi dans des proportions à peu près comparables.

Durant deux années, entre novembre 1995 et novembre 1997, aucune tendance particulière ne s'est véritablement dessinée chez ces ménages : certes le taux de détention des crédits immobiliers paraît s'être légèrement redressé ; mais en revanche celui des crédits de trésorerie a de nouveau reculé (passant par exemple de 34,7 % à 33,7 % pour les crédits de trésorerie seulement). Ainsi, au total, le taux de détention des crédits par les jeunes ménages a encore doucement reculé alors que pour le reste des ménages, il avait déjà commencé à remonter :

- ◆ il passe de 49,1 % à 50,2 % pour l'ensemble des ménages durant la période 95-97 et même de 19,8 % à 20,8 % si on considère les ménages de 65 ans et plus ;
- ◆ c'est alors sous l'effet d'une progression sensible du taux de détention des crédits de trésorerie que le mouvement se réalise. Par exemple, pour l'ensemble des ménages, 27,3 % d'entre eux détenaient au moins un crédit de trésorerie en novembre 1995, ils sont 31,8 % en novembre 1997 (respectivement 11 % et 14,8 % pour les 65 ans et plus).

Entre novembre 1997 et novembre 2000, en revanche, la remontée du taux de détention des crédits par les moins de 30 ans a été remarquable, bien plus vive d'ailleurs que celle observée dans le même temps pour l'ensemble des ménages :

- ◆ 55,8 % des jeunes ménages étaient endettés en novembre 2000, contre 48,3 % en novembre 1997. Dans le même temps, la proportion de ménages endettés dans l'ensemble de la population passait de 50,2 % à 51,8 % ;
- ◆ l'ensemble de la remontée (84 % précisément) s'explique alors par un recours accru aux seuls crédits de trésorerie dont le taux de détention passe de 33,7 % à 40 %.

Depuis deux années, la tendance s'est nettement inversée. La dégradation du marché du travail et la détérioration de la situation financière des moins de 30 ans ont fortement pesé sur les projets d'endettement des jeunes ménages :

- ◆ le taux de détention des crédits a reculé de plus de 5 points entre novembre 2000 et novembre 2002, passant de 55,8 % à 50,6 % ;
- ◆ du fait d'une moindre consommation des crédits de trésorerie, le taux de détention a donc nettement reculé.

Cependant, en novembre 2002, 40,9 % des moins de 30 ans utilisent des crédits de trésorerie (tableau 9) contre 29,3 % pour les 55 à 64 ans, 19,2 % pour les 65 ans et plus et 34,1 % pour l'ensemble de la population. Et 43 % font appel au découvert bancaire contre, respectivement, 12,2 %, 7,3 % et 22,8 %.

L'usage des crédits de trésorerie exprime traditionnellement un mode de vie répandu chez ces jeunes : une dépense immédiate, là où leurs aînés auraient plus souvent épargné avant de consommer et qui leur permet de réaliser des projets bien plus souvent que de faire face à des contraintes ;

Ainsi, lorsque les moins de 30 ans utilisent des crédits de trésorerie, c'est pour une grande majorité d'entre eux pour financer l'achat d'une automobile ou d'une moto : 64,2 % des jeunes endettés au titre de la trésorerie sont concernés par cette forme de

dépense (soit 26,3 % de l'ensemble des moins de 30 ans) contre respectivement 52,9 % pour les 55 à 64 ans (soit 15,5 %) et 54,3 % pour l'ensemble de la population (soit 18,5 %). Equiper la maison ou financer des loisirs sont en revanche des utilisations également répandues chez tous les ménages ... et les jeunes ne sont ni plus ni moins nombreux, au total, à recourir aux crédits de trésorerie pour leur consommation courante que l'ensemble des ménages (respectivement 11,8 % et 10,9 % des univers concernés).

Il est vrai qu'en moyenne, lorsque les jeunes s'endettent, ils n'estiment pas que le poids des charges de remboursement soit beaucoup plus lourd que celui ressenti par les autres ménages : 14,9 % des moins de 30 ans considèrent que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées contre 13 % pour l'ensemble des ménages et 55,8 % estiment que leurs charges sont supportables ou très supportables contre 58,2 %.

Une analyse plus détaillée montre alors que lorsque les jeunes ménages n'ont que des crédits immobiliers, leur situation est un peu plus favorable : en effet, 14,6 % d'entre eux estiment que les charges sont trop ou beaucoup trop élevées et 2,2 % considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires (contre 8,2 % lorsqu'ils ne sont pas endettés) ; alors que 47,5 % recourent au découvert bancaire.

La situation est plus tendue, en revanche, lorsqu'ils font appel aux crédits de trésorerie. D'autant qu'ils sont alors près de 60 % (59,1 % dans le cas d'un endettement au double titre de l'immobilier et de la trésorerie, 58,3 % dans le cas d'un recours aux seuls crédits de trésorerie) à utiliser un découvert bancaire. Le poids des charges leur paraît dans ces conditions plus lourd et leur situation budgétaire plus difficile : 14,7 % de ceux qui n'utilisent que des crédits de trésorerie et 15,8 % de ceux qui utilisent des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie estiment que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées et, respectivement 15,6 % et 10,6 % que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires.

Mais pour autant, les jeunes ne sont guère plus fragiles que les autres ménages : d'ailleurs, leur part dans la population des ménages fragiles s'est réduite depuis 1997 pour s'établir bien en dessous de ce qu'ils représentent dans la population totale.

- ❖ Alors que les jeunes sont habituellement présentés comme ceux des ménages dont les habitudes de dépense immédiate sont plus répandues que dans le reste de la population, le recours au crédit de trésorerie leur permettant de répondre à cette plus grande appétence pour la consommation, les évolutions constatées au cours des dernières années sont plutôt au désendettement.

A cet égard, ces ménages se distinguent de leurs aînés : la montée de l'usage des crédits de trésorerie par les ménages de 55 ans et plus (et principalement par ceux de 60 à 69 ans avec, dans leur cas, une utilisation plus large du découvert bancaire) paraît en effet tenir à deux causes principales :

- ⇒ une habitude plus répandue pour beaucoup du financement des biens d'équipement de la maison et des automobiles, pour eux-mêmes ou pour d'autres (enfants et petits enfants). Ceci exprimant sans aucun doute un effet de génération mais aussi, pour une bonne part d'entre

- eux, une capacité nouvelle de réalisation de projets que leur situation financière leur permet de nourrir ;
- ⇒ une pratique qui se répand pour d'autres, celle du recours aux crédits de trésorerie pour pallier les insuffisances de leur budget habituel. Et à cet égard, la montée de la part des 65 ans et plus ou des retraités parmi les ménages réputés fragiles est remarquable.

Le redressement du taux de détention des crédits de trésorerie a alors été rapide chez les 55 ans et plus, jusqu'en 2001 : entre 1995 et 2001, ce taux progresse en effet de 10,5 points pour les 55 à 64 ans (passant de 21,6 % à 32,1 %) et de 6,7 points pour les 65 ans et plus (passant de 11 % à 17,7 %). Et il s'est même poursuivi en 2002 pour les 65 ans et plus, puisque le taux était de 19 % à la fin de l'année.

Cela constitue une évolution tout à fait remarquable puisqu'habituellement (suivant les enseignements de la théorie du cycle de vie) on estime que le recours à l'endettement doit fléchir avec l'avancée dans l'âge.

L'usage des crédits de trésorerie reste cependant élevé parmi les ménages, jusqu'à 65-69 ans (23,4 % d'entre eux utilisent ces crédits contre 28,3 % pour les 60 à 64 ans) et même jusqu'à 70-74 ans (respectivement, 21,8 %). Le désendettement régulier qui s'opère lorsque l'âge avance vient en effet de l'amortissement de la dette immobilière. A partir de 75 ans en revanche, toutes les formes d'utilisation du crédit (et du découvert bancaire) régressent, rapidement d'ailleurs (11,6 % d'entre eux utilisent encore des crédits de trésorerie).

Le recours aux crédits de trésorerie, permet principalement le financement de l'équipement de la maison ou le remplacement d'une automobile ou d'une moto. Ils sont beaucoup moins endettés à ces titres que l'ensemble des ménages : 75,3 % pour les 60 à 64 ans et 66,8 % pour les 65 à 69 ans, contre 86,8 % pour l'ensemble des ménages. Et ils font un peu plus souvent appel aux crédits de trésorerie pour financer des dépenses de loisir, jusqu'à 69 ans.

Dans l'ensemble, ils sont proportionnellement plus nombreux à estimer que le poids des charges est supportable ou très supportable ... et au contraire, proportionnellement moins nombreux à considérer que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires. Mais une évolution récente paraît souligner le renforcement des difficultés rencontrées pour ces ménages. L'usage des crédits de trésorerie par ces ménages est en effet de plus en plus fréquent pour supporter des dépenses de la vie courante. Surtout si comme cela est le cas pour les 65 ans et plus une proportion importante (plus importante que chez les autres classes d'âge) des ménages estime avoir connu une dégradation de leur situation financière.



CONCLUSION

Après trois années d'hésitation, le taux de détention des crédits par les ménages s'était sensiblement redressé en 2000 et en 2001. L'année 2002 marque une rupture de tendance, à cet égard :

- ❖ la proportion des ménages endettés s'est ainsi établie à 51,3 % en novembre 2002 contre 52,9 % en novembre 2001 ;
- ❖ certes la diffusion de l'endettement immobilier s'est consolidée. La reprise des flux de l'accession n'est toujours pas suffisante pour inverser le mouvement de recul de l'endettement pour l'acquisition de la résidence principale qui s'observe depuis le début de la décennie. Il paraît néanmoins stabilisé maintenant et la reprise de la consommation de crédits pour les travaux peut expliquer la timide reprise qui se dessine sur le taux global de détention des crédits immobiliers ;
- ❖ le recours aux crédits de trésorerie, seuls ou en accompagnement de crédits immobiliers a fortement reculé en 2002. C'est cette évolution qui détermine la tendance globale du taux global de détention des crédits en 2002.

Au-delà des évolutions qui se dessinent, plus ou moins lentement au rythme des transformations de l'environnement des ménages, la conclusion qui se dégage de plusieurs années d'observation des pratiques d'endettement et des situations rencontrées est celle d'une amélioration générale : pour la plupart d'entre eux, les ménages endettés vivent mieux leur rapport à l'endettement aujourd'hui qu'il y a six ou même douze ans.

Le poids ressenti et exprimé des charges de remboursement s'est par exemple sensiblement allégé pour une majorité d'entre eux. Et le recours intensif aux différentes formules qui s'offrent à eux paraît beaucoup moins fréquent. Le recours au crédit est bien avant tout un élément décisif de réalisation des projets, tant immobiliers que de consommation.

Et dans l'ensemble, les ménages ne rencontrent pas de difficultés particulières du fait de leur pratique du recours à l'endettement. Les évolutions récemment observées montrent même que, sauf pour une faible proportion d'entre eux, leur situation n'affiche guère de signe particulier de dégradation à cet égard : alors que la détérioration de leur situation financière s'est amorcée au cours de l'année 2002.

ds